

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

PREFECTURE

CHAUMONT, le 1 8 0CT. 2018

Direction de la Citoyenneté et de la légalité

Le Préfet de la Haute-Marne

Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité

à

Dossier suivi par Chantal DA MOTA

Monsieur le président de la Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaugeonnais

03.25.30 22 01 chantal.da-mota@haute-marne.gouv.fr

OBJET : Projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) commune déléguée de Montsaugeon, commune de Le Montsaugeonnais

Par courrier en date du 7 août 2018, vous m'avez transmis le dossier de projet d'AVAP de la commune déléguée de Montsaugeon, commune de Le Montsaugeonnais (complété le 13 septembre 2018) pour avis.

Je vous informe que l'examen de ce projet n'appelle pas d'observation de ma part.

Il conviendrait toutefois, à l'occasion de cette création que les périmètres de protection des monuments historiques de la commune puissent être délimités de manière à être circonscrits au périmètre de la future AVAP. Les services de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont à votre disposition pour mettre en œuvre cette adaptation.

Bi - a vain

Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général de la Préfecture,

François ROSA

- copie DDT, UDAP Sous Préfecture de Langres